



Vol menuiseries maison en construction

Par **Rebeccapierre**, le **20/04/2016** à **16:31**

Bonjour,
Nous nous sommes fait voler les menuiseries de notre maison qui était hors d'eau hors d'air, le maître d'œuvre (constructeur) nous indique que c'est à notre assurance de payer et mon assurance m'explique que tant que la maison n'est pas réceptionnée avec remise des clés nous ne sommes pas propriétaire et que c'est à l'assurance du maître d'œuvre de payer (sauf qu'il n'est pas assuré contre le vol)...
Il nous indique que comme nous avons payé la facture hors d'air menuiserie nous en étions propriétaire ...
Quelqu'un peut-il nous renseigner ?
Merci de votre aide

Par **morobar**, le **20/04/2016** à **17:31**

Bonjour,
Pouvez-vous préciser le type de contrat souscrit avec le maître d'œuvre ?
S'il s'agit d'un contrat CCMI votre assureur a raison.
Mais raison ou tort, le prestataire semble vouloir faire la sourde oreille, et il est temps de déclarer un sinistre à votre protection juridique si vous en avez une.